

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES**

Séance du 18 septembre 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 20

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Date de la convocation :

30/08/2024

Secrétaire : Nathalie MAEGHT

Date d'affichage :

09/09/2024

Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER – Marjory DELAVAL – Sandrine DEMAUDE – Annick CROQUELOIS – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEBOUCHER – Antoine TUSO – Didier VANDAELE – Nathalie MAEGHT – Sophie WAROT – Monique VALENTIN

Absents : Douglas VERSCHEURE (pouvoir à Laurent DENIS) – Sabrina LOOTVOET (pouvoir à Didier VANDAELE) – Ludovic COCQUEMPOT (pouvoir à Laurent BRICHE) – Patrick POTEL (pouvoir à Barbara BODART) – Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON) – Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE)

2024/34

OBJET DE LA DELIBERATION : INSTAURATION DES TARIFS CONCERNANT LA FETE DU CLSH

VU l'arrêté n°2024/230 ;

La régie de recettes « CLSH et stage de cirque » permet à la commune d'encaisser les recettes correspondant à la participation au CLSH, à la fête du CLSH ainsi qu'au stage de cirque.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la fête du CLSH est un repas auquel les enfants qui ont assisté au CLSH d'été ainsi que leurs parents peuvent participer. Cette fête aura lieu chaque année, le soir du dernier jour du CLSH des vacances d'été.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Repas adulte : 8€
- Repas enfant : 4€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

La secrétaire de séance,

Nathalie MAEGHT



Le Maire,

Laurent DENIS



